

MAIRIE DE ST MARTIN DE LENNE
Tél / fax : 05 65 47 45 39

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 22 octobre 2010 à 20 H 30 mn

L'an deux mil dix, le 22 octobre à 20 h 30 mn, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roland PUEL, Maire.

Présents : M. Alain CHEVRIER, premier adjoint,

Mme Jacqueline SALES, deuxième adjointe,

Mrs Michel DELTOUR, Hervé BALITRAND, David CANTAGREL, Sébastien CROS, Jean-Michel SIEBERT, Serge CHEVRIER, Jean-Claude GRANCHETTE

Absent et excusés : Mr David CANTAGREL, Mr Paul-Antoine PERIE

Secrétaire de séance : Mr Jean-Claude GRANCHETTE

OBSERVATIONS SUR LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2010 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

CONVENTIONS ECOLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les conventions de répartition des charges de fonctionnement des Ecoles de Pierrefiche et de St Martin sont arrivées à échéance et propose la signature de nouvelles conventions qui ne sont que la continuité des précédentes.

Selon les termes des conventions proposées, la participation aux charges de fonctionnement de l'Ecole de St Martin pour la Communauté de Communes des Pays d'Olt et d'Aubrac (CCPOA) est calculée au prorata du nombre d'enfants de Pierrefiche scolarisés à l'Ecole de St Martin dans le cadre du regroupement scolaire ;

et la participation aux charges de fonctionnement de l'Ecole de Pierrefiche pour la Commune de St Martin est calculée au prorata du nombre d'enfants de St Martin scolarisés à l'Ecole de Pierrefiche dans le cadre du regroupement scolaire.

Les contributions sont calculées sur la base d'un état précis des frais annuels.

Le Conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2010.

Participation de la commune de St Martin aux frais de fonctionnement de l'école maternelle et primaire publique « Les Marmousets » à St Géniez d'Olt.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une convention proposée par la CCPOA, convention qui prévoit notre participation aux frais de fonctionnement de l'école « Les Marmousets » au prorata du nombre d'enfants de notre commune fréquentant l'école de St Géniez.

Notre regroupement scolaire (St Martin /Pierrefiche) proposant les mêmes services que l'école de St Géniez, *le Conseil municipal ne donne pas suite à cette convention et Mr le Maire rappelle qu'une délibération a été prise en ce sens lors de sa séance du 20 novembre 2008, délibération toujours en vigueur*

NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire concernant certains personnels de la fonction publique territoriale.

Notre employé communal exerçant les fonctions figurant au n° 41 de l'annexe du décret 2006-779 du 3 juillet 2006 doit bénéficier de la nouvelle bonification indiciaire à compter du 1^{er} octobre 2010.

RENOUVELLEMENT DU CUI (Contrat unique d'insertion)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une suspension probable du CUI par Melle Cagnon Carine. (CDD de 6 mois a été signé concernant Melle Cagnon, après convention avec Pôle Emploi). Les CUI sont des contrats aidés par l'Etat et ayant pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, ces contrats peuvent donc faire l'objet d'une suspension ou d'une rupture sans délai dans le cas où une situation de travail meilleure se présenterait à l'employé. (Proposition d'un CDI par exemple).

Une réserve est émise dans l'attente de l'annonce officielle de Melle Cagnon (A ce jour l'annonce du départ n'est que verbale).

Le conseil municipal approuve Mr le Maire dans ses démarches pour le remplacement éventuel de Melle Cagnon, et l'autorise à prendre les mesures nécessaires pour pourvoir à son remplacement éventuel.

UTILISATION DE LA SALLE DES FETES

La question est posée concernant les frais de chauffage et d'eau pour les associations utilisant la salle.

Monsieur le maire fait part au conseil d'une délibération du 19 juin 1997, non appliqué mais toujours en vigueur, précisant le tarif de 200 F comme participation aux frais de chauffage en hiver pour les manifestations lucratives.

Le conseil municipal donne son accord pour le maintien et la mise en vigueur de cette participation conformément à la délibération précitée soit un forfait de 30 euros jusqu'à fin 2010.

Un courrier sera envoyé aux associations concernées et celles ayant utilisé la salle au cours de l'année 2010.

D'autres propositions sont faites notamment la mise en place d'une boîte à jetons pour l'utilisation du chauffage. Des devis seront demandés pour la mise en place de ce type de système.

Utilisation de la clé de la salle des fêtes

Suite à des problèmes liés à la sécurité des lieux, il est décidé par le Conseil Municipal que la clé pour accéder à la salle des fêtes sera désormais à retirer en mairie aux heures d'ouverture. Pour des cas urgents ou exceptionnels vous pourrez vous adresser à votre Maire. Cette information sera confirmée aux associations.

Sono

Le conseil est informé de l'état vieillissant de la sono de la salle des fêtes. Ce sujet sera examiné lors d'un prochain conseil.

Utilisation des tables et des bancs de la Communauté de Communes :

Pour permettre l'entretien et le renouvellement de ces équipements, le Conseil Municipal après discussions et délibération a décidé que le prêt à des particuliers de St Martin ou d'ailleurs serait désormais facturés au prix de dix euros pour chaque table avec ses deux bancs.

SALLE DES FETES : NOUVEAUX LOCAUX

La question des frais de fonctionnement des nouveaux locaux a été abordée quant à la participation des utilisateurs (notamment pour les factures d'eau et d'électricité) indépendamment de la participation demandée pour le chauffage de la salle des fêtes.

Une réunion avec les associations est prévue pour la présentation du site et l'engagement participatif (soit financier ou humain) pour assurer la finition des locaux dans un esprit de coopération des associations avec la mairie. Cette réunion prévue initialement le 5 novembre est reportée au vendredi 12 novembre pour des raisons de disponibilité de la mairie.

Point sur avancement des travaux

Le lot n° 2 (Gros œuvre) est achevé. Les travaux concernant le lot n° 3 (charpente) doivent débiter fin octobre.

Voirie communale

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de préciser quelles sont les tranches de voirie communales qui sont prioritaires quant à leur entretien ou réfection. Ceci pour en informer la CCLS, compétente pour ces travaux, et afin d'établir le budget 2011.

Après discussion et réflexion :

- Descente du lotissement Laubertinque nécessitant un goudronnage définitif.

- Accès au lotissement Les Condamines depuis le lieu-dit Bouldouyre.

Lotissement Laubertinque

Suite à la décision prise lors du conseil municipal du 22 août 2010, l'aménagement provisoire de la sortie du lotissement Laubertinque vers la route de Pierrefiche a été confié à l'entreprise de travaux publics la moins disante. Pour information ces travaux viennent de commencer.

Saleuse de déneigement

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une provision spécifique avait été prévue au budget 2010 pour achat de saleuse.

Après recherche auprès des entreprises spécialisées, il serait possible d'acquérir une saleuse tractée rotative pour un coût de 1065.64 € TTC (+frais de port).

Le conseil municipal donne son accord pour l'achat de cet équipement.

Réunion du SIAH

Suite aux réductions de subventions de Adour Garonne et du PNRGC, la cotisation annuelle demandée à chaque commune sera plus élevée. Une prochaine réunion du SIAH fixera les règles définitives concernant les conditions de contribution de chaque commune. Dans l'intérêt de St Martin nous avons proposé que cette participation supplémentaire soit calculée au prorata de la longueur des berges à entretenir par chacune des communes concernées.

Subvention supplémentaire pour les travaux d'agrandissement de la Salle des Fêtes et de l'école.

Par les courriers du 19 et 28 octobre 2010, le Conseil Général nous annonce une aide exceptionnelle de 10 000 €. Cette subvention est proposée aux collectivités à faible ressources pour soutenir leurs investissements prioritaires. .

Ce dossier a été porté à l'initiative de notre conseiller général, Mr Pierre Marie Blanquet, auprès de Monsieur Luche Président du Conseil Général, que nous remercions bien vivement.

Ecole

Pour clarifier les conditions d'accès à notre école primaire (droit de passage), une convention va être établie entre la commune et les propriétaires concernés.

CCLS

La Communauté de communes nous a demandé de répertorier les containers verts à sécuriser en priorité . Cet aménagement qui sera réalisé en 2011 concernera quatre ou cinq sites.

Bornes à incendie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la couverture du réseau incendie est insuffisante pour certains quartiers de la commune. Il propose donc au conseil de demander des devis pour l'installation éventuelle de deux bornes incendies supplémentaires : La première concernerait Lenne, et la seconde le secteur de la Borie jusqu'au Mas d'Hygonnet.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à demander des devis.

Chemin

Il est précisé que le chemin du Pré de Serre ainsi que le chemin rural en direction de Pierrefiche ont besoin d'entretien (rebouchage des trous). Les matériaux de remblaiement nécessaires sont en cours d'acheminement sur les deux zones concernées.

Cérémonie du 11 novembre

Elle aura lieu le dimanche 14 novembre à 11h45 et se conclura à la salle des fêtes pour un vin d'honneur.

Prochaine réunion du conseil municipal : 10 décembre à 20h30

Séance levée à 23 h 40